

## Réponse au questionnaire de l'Alliance eHealth par l'équipe santé de Benoit Hamon

L'Alliance eHealth France regroupe 4 organisations professionnelles rassemblant la quasi-totalité des acteurs du numérique en santé : le LEEM, LESISS, le SNITEM et SYNTEC Numérique. Sa représentativité en a fait un interlocuteur clé des pouvoirs publics, et son alliance d'acteurs des industries de santé et du numérique l'a positionnée comme une première mondiale.

Alors que l'avenir du système de santé s'est imposé comme un sujet clé de la campagne 2017, l'Alliance eHealth France a souhaité interroger les candidats à l'élection présidentielle sur le sujet de la transformation de la santé par le numérique, autour de 5 questions clés. Les réponses à ces questions seront publiées sur le site Internet de l'Alliance eHealth France.

**1.** Le système de santé français est au bord de la rupture, avec l'évolution des besoins médicosociaux, les difficultés d'accès aux soins et la persistance des déficits budgétaires. Le numérique constitue une des principales réponses à ces défis, en permettant d'améliorer l'offre de soins, d'optimiser la couverture territoriale et de réaliser des économies. Pourtant, cette transformation par le numérique de la santé souffre d'une lenteur de déploiement. *Quelles sont selon vous les axes d'action prioritaires pour favoriser le développement du numérique en santé ?* Tout d'abord, il est important de préciser que nous ne croyons pas que notre système de santé soit au bord de la rupture. Notre système de santé doit relever de nouveaux défis, et s'adapter à de nouveaux besoins, mais nous avons les ressources suffisantes pour relever ce challenge. Et nul doute que le développement du numérique en santé est un des leviers d'action pour y parvenir.

La dématérialisation des documents, les communications numériques sécurisées, l'évolution de la prescription, et la télémédecine sont autant de leviers pertinents et de qualité pour répondre à ces défis.

Afin de développer le numérique en santé, il est indispensable d'améliorer son financement. Le plan Hôpital Numérique a d'ores et déjà participé partiellement à ce financement. Mais la télémédecine ne pourra s'installer comme pratique que grâce à une tarification à l'acte, comme les autres activités des établissements ou acteurs de santé. Ces mêmes acteurs et établissements devront être accompagnés dans l'acquisition de matériel approprié, et engager un plan de communication vers les partenaires extérieurs pour faire connaître leur offre en télémédecine.

Pour résumer donc, deux actions prioritaires réalisable grâce au programme d'investissement Hôpital Digital 2022 qui sera mis en œuvre durant la première année de mandat : (1) continuer le développement du numérique en santé, et (2) pérenniser et améliorer le financement de la télémédecine, et promouvoir son utilisation en direction des patients et des partenaires de santé (médecins de ville, EHPAD, établissement pénitentiaires).

**2.** Les Français font face à des difficultés d'accès aux soins (10 millions de Français ont des difficultés d'accès à un spécialiste, 5% vivent dans un désert médical), alors que leurs besoins médico-sociaux évoluent (1 français sur 6 atteint d'une affection longue durée). La télémédecine a un rôle clé à jouer pour assurer un suivi de qualité des patients, en tout point du territoire. Pourtant, la prise en charge de solutions de télémédecine ne fait l'objet que d'expérimentations. *Comment comptez-vous favoriser un développement pérenne de la télémédecine sur tout le territoire ?*

Le développement de la télémédecine est en cours, et doit continuer. Le financement doit devenir un financement pérenne pour les acteurs de santé. Ce développement doit également être encadré afin de garantir une qualité optimale de prise en charge du patient, tant pour les actions de téléconsultation que pour la télésurveillance.

La création des GHT est un levier d'accès aux soins important pour les patients. La télémédecine a toute sa place dans cette nouvelle structuration de l'offre de soins. En mettant en œuvre des téléconsultations ou de la télé expertise au sein d'un GHT, les hôpitaux membres pourront solliciter des avis spécialisés de l'hôpital support afin de juger de la pertinence d'un acte, d'une hospitalisation ou d'un transfert au sein de cet établissement. L'activité de télémédecine répond parfaitement aux objectifs affichés des GHT : garantir un égal accès à des soins de qualité et sécurisés pour tous les citoyens.

Le développement de la télémédecine à l'échelle du territoire devra donc passer par les établissements de santé au sein des GHT afin de garantir un maillage complet du territoire, et permettre également aux acteurs de ville d'obtenir plus rapidement des informations ou de permettre une orientation immédiate de leur patient.

**3.** La France dispose d'atouts considérables, notamment grâce à la richesse de ses bases de données de santé, unique au monde (1,2 milliard de feuilles de soins par an). Les nouvelles technologies basées sur l'analyse des données de santé permettent de faire émerger une médecine prédictive et faciliter le pilotage de l'organisation des soins, dans des conditions de confidentialité et de sécurité établies. Pourtant, l'accès à ces données de santé reste limité. *Quel rôle souhaitez-vous donner aux données de santé dans l'exercice de la médecine et le pilotage du système de santé ?*

A notre connaissance l'arrêt règlementant la diffusion et l'utilisation des données de santé à été publiée le 10 avril 2017 par le ministère de la santé. Il permet l'exploitation de ses données par de nombreux acteurs publics et privés.

Ceci devrait largement contribuer à l'évolution des pratiques de santé. Une évaluation devra être réalisée après une première année.

**4.** La transformation du système de santé nécessite d'associer l'ensemble des acteurs impliqués autour des pouvoirs publics. Des initiatives de co-construction associant les industriels du numérique en santé, ont été mises en place, dans le cadre du Comité Stratégique de Filière (CSF) ou du Comité Stratégique du Numérique en Santé (CSNS) lancé en janvier 2017.

*Quel rôle souhaitez-vous voir les acteurs du numérique en santé jouer dans la gouvernance du système de santé ?*

Afin de répondre aux défis de demain, la gouvernance du système de santé doit inclure l'ensemble des représentants de ce système. Les acteurs du numérique en santé seront, demain, des acteurs incontournables du système de santé, et ils devront par conséquent être consultés pour leur expertise lors de la prise de décision.

Les industriels du numériques en santé sont d'ores et déjà largement impliqués dans le pilotage du service public d'information santé (SPIS) et ils peuvent par ailleurs avoir accès à l'ensemble des données de santé dans le cadre de l'arrêté évoqué ci-dessus.

**5.** La transformation numérique du secteur nécessite de mettre en place une programmation pluriannuelle des dépenses publiques. Une telle programmation permettrait d'engager des programmes de transformation ambitieux et aurait un effet d'entraînement pour les acteurs privés, qui devraient être associés à cette planification. *Comment souhaitez-vous favoriser une programmation pluriannuelle de la transformation du système de santé ? Etes-vous favorable à une programmation sur 5 ans ?*

Le plan d'investissement Hôpital Digital 2022 permettra de programmer les dépenses en matière de santé numérique pour les 5 années à venir afin de moderniser les systèmes d'information, dématérialiser les actes administratifs, améliorer le suivi des patients par les objets connectés, doter les équipes des nouveaux équipements médicaux (lasers, IRM, radiothérapie).